Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 39 (1968)

Heft: 4

Rubrik: Le 4 mai à Tramelan : procès-verbal de l’assemblée générale du 6 mai 1967, à Saignelégier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PDJ 4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIXe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 4 Avril 1968

SOMMAIRE

Le 4 mai à Tramelan — Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mai 1967, à Saignelégier — Rapport d'activité 1967 — Comptes — L'approvisionnement en électricité dans le canton de Berne — Annexes

Le 4 mai à Tramelan

Avec le printemps arrive l'annonce des traditionnelles assemblées générales de nos grandes associations jurassiennes. Pour sa part, l'ADIJ tiendra ses assises annuelles le 4 mai à Tramelan. Que chacun de nos membres retienne d'ores et déjà cette date, de manière que notre assemblée bénéficie d'une participation aussi nombreuse que relevée.

Comme de coutume, le Comité de l'ADIJ a consacré le 3 avril à cette prochaine assemblée générale une importante séance préparatoire. Le copieux rapport 1967, publié dans le présent bulletin, a été soigneusement examiné, tant en ce qui concerne l'activité des organes dirigeants de l'association que celle de ses multiples commissions, qui se livrent chacune à un travail fructueux dans leur sphère particulière.

Assemblée générale

Il s'agissait tout d'abord de fixer le programme de l'assemblée générale du 4 mai 1968 à Tramelan. Il a été établi de la manière suivante :

10 h. 15 *Séance administrative.*
11 h. 30 *Conférences de M. le conseiller d'Etat Henri Huber, sur le thème « L'épuration des eaux et son application dans le Jura », et de M. André Tissot, sur « Les fermes jurassiennes des Franches-Montagnes et du Haut-Erguel » (avec projections lumineuses).*
12 h. 30 *Réception par la Municipalité de Tramelan.*
13 h. 15 *Banquet.*

L'assemblée générale proprement dite se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture par le président. 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mai 1967 à Saignelégier. 3. Rapport d'activité 1967. 4. Comptes 1967. 5. Budget et cotisations 1967. 6. Election du Comité. 7. Nomination d'un vérificateur des comptes. 8. Programme d'activité. 9. Divers et imprévu.

Rapport d'activité 1967

Le rapport d'activité, qu'on lira dans les pages qui suivent, comprend tout d'abord, dans son introduction, un tour d'horizon économique rédigé

par M. Roger Schindelholz, de Delémont, qui montre que l'année 1967 a été caractérisée par un tassement de la conjoncture et un fléchissement des taux de croissance, avec, toutefois, une légère reprise durant le dernier trimestre, phénomènes dont l'économie jurassienne a également ressenti les effets.

La liste des personnes composant les organes de l'association, qui est publiée ensuite, montre que l'ADIJ est une « grande machine », associant à ses activités des personnalités venues de tous les horizons. L'effectif des membres, en progression réjouissante, s'élevait à 1531 au 31 décembre 1967.

Un chapitre particulier du rapport est consacré aux finances. Il rappelle le décès du regretté caissier de l'association, M. Henri Farron, remplacé en cours d'exercice par M. René Domont, préposé à l'Office des poursuites et faillites du district de Porrentruy et maire de Courtedoux. L'examen des comptes témoigne de la situation financière saine de l'ADIJ. On constate même une augmentation extraordinaire de fortune, mais celle-ci, comme on le verra, est entièrement absorbée par les importants engagements pris ces derniers mois par le Comité en ce qui concerne le port de Bourogne, la Quinzaine jurassienne de Berne 1969 et l'aménagement du territoire. En élargissant le cadre de son activité et en faisant notamment œuvre de pionnier en matière d'aménagement du territoire, notre association va au-devant de dépenses considérables.

Aménagement du territoire et problèmes ferroviaires

Parmi les multiples sujets qui ont retenu l'attention du Bureau et du Comité en 1967, il y a lieu de signaler précisément l'aménagement du territoire et les problèmes ferroviaires.

L'ADIJ, dans le premier domaine, a veillé à instaurer une meilleure collaboration entre ses diverses commissions s'occupant de près ou de loin d'aménagement ; elle s'est aussi occupée d'assurer les bases financières des travaux entrepris dans ce domaine et a poursuivi ses démarches en vue de l'ouverture, à Moutier, d'un bureau technique de langue française appelé à collaborer aussi bien avec le Groupe d'aménagement cantonal qu'avec notre propre commission d'aménagement.

Quant aux problèmes ferroviaires, ils requièrent une vigilance accrue de notre association. Les perspectives d'aménagement complet en double voie de la ligne Bâle-Delémont-Bienne paraissent malheureusement encore bien lointaines, et l'on constate que les CFF favorisent le développement de la liaison par Olten au détriment de la ligne du Jura. Nos revendications sont connues. Nous continuerons de les défendre avec la plus grande fermeté.

En marge de ces grands problèmes, bien d'autres questions ont été abordées. On en aura une idée en prenant connaissance des nombreux sujets traités par le Comité et des rapports d'activité de nos commissions.

Le bilan de tous les efforts déployés en 1967 au service de l'intérêt général du Jura et du canton de Berne laisse apparaître un résultat positif, dont il y a tout lieu de se réjouir à la veille de notre assemblée générale.

ADIJ

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mai 1967, à Saignelégier

Présidence : M. René Steiner, Delémont.
Procès-verbal : M. H.-L. Favre, Reconvilier.
Présents : 100 membres et invités environ.

1. Ouverture

M. René Steiner ouvre l'assemblée générale en ces termes :

« Mesdames et Messieurs,

» Je vous adresse à tous la plus cordiale des bienvenues.
» Nous avons l'honneur d'avoir parmi nous :
» MM. Kohler et Huber, conseillers d'Etat, Cattin, Péquignot et Morand, députés, Jenny, secrétaire du Département de l'intérieur de Bâle-Ville, Trœhler, procureur du Jura, Siegrist, agent consulaire de France à Porrentruy, Wilhelm, Parrat, Macquat et Sunier, préfets, Marguerat, directeur du Ier arrondissement des CFF, Lambert, chef d'exploitation de ce même arrondissement, Bernhard, président de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, Borter, directeur de la Chambre cantonale bernoise du commerce et de l'industrie, Gorgé, président de Pro Jura, Beuchat, président de l'Emulation, Walzer, président de l'Institut jurassien, Georges Mœckli, ancien conseiller d'Etat.

» Les membres de l'ADIJ, ici présents, sont tout particulièrement heureux de votre présence, Messieurs les invités, et ils vous remercient de nous avoir donné cette journée. A cette époque de l'année, les manifestations de sociétés sont nombreuses ; les convocations et les invitations pleuvent sur les tables de travail. C'est pourquoi nous avons reçu de nombreuses excuses. Permettez-moi de ne pas vous en donner la liste. Nous regrettons cependant l'absence de M. Charles Zimmermann, l'organisateur de cette journée, en traitement à l'hôpital, et lui souhaitons une rapide guérison.

» Ce n'est pas la première fois que l'ADIJ tient ses assises à Saignelégier. Nous nous y sommes réunis le 19 juin 1954, il y a treize ans. Et nous sommes heureux de nous y retrouver aujourd'hui.

» Vous connaissez tous suffisamment les Franches-Montagnes pour que je me dispense de vous décrire ce pays si particulier. Terre de vigueur et de beauté, disait de lui M. Bacon qui l'a chanté. Pays dont le sol n'est qu'une vaste écumoire, situé à 1000 m. d'altitude moyenne, sans eau de surface, si l'on fait abstraction des étangs assez nombreux. Ses pâturages et ses forêts lui donnent un charme exceptionnel.

» Si les Franches-Montagnes peuvent être considérées comme un petit paradis terrestre par tous ceux qui aiment la nature, la paix et le calme des champs et des bois, elles ne semblent pas favorables au maintien de la population qui y réside. Saignelégier et Les Breuleux

mis à part, les localités du plateau ont une tendance marquée à la dépopulation. Trois communes ont perdu plus de la moitié de leur population depuis cent ans, 9 plus du tiers, 4 entre 20 et 30 %. C'est que l'homme ne vit pas que d'air pur et de tranquillité seulement. Et loin des grandes voies de communications qui mettent les centres de production et de consommation à portée immédiate, qu'elle qu'en soit la distance, il ne peut y avoir d'économie florissante. L'élevage et la petite industrie permettent cependant à ce pays de vivre et bientôt aussi s'ajouteront les apports d'un tourisme qui reste à organiser.

» C'est devenu un lieu commun de dire que nous vivons des temps exceptionnels, que nous sommes entrés dans une ère nouvelle où toutes les structures évoluent à une cadence de plus en plus rapide. Et pourtant tout le monde n'en a pas encore pris conscience.

» Les hommes vivent mieux qu'autrefois. Ils travaillent moins, gagnent davantage et ont plus de loisirs. Ils recherchent plus de confort et plus de possibilités de meubler leurs loisirs. Cela vaut pour tous les pays occidentaux, pour le nôtre aussi.

» L'augmentation constante et régulière de la population (sauf aux Franches-Montagnes, pour le Jura) pose aux pouvoirs publics de nouveaux problèmes d'équipements. Leurs finances sont mal en point et il faudra trouver des remèdes efficaces au péril qu'elles courent. Le renchérissement, organisé systématiquement par l'adaptation constante des salaires aux prix, nous cause à tous beaucoup de soucis. Certes, nous sommes heureux que nos traitements suivent le cours ascendant des prix, mais nous attendons impatiemment que ces derniers se stabilisent.

» Et l'ADIJ ?

» Lorsque approche, avec le renouveau du printemps, la date de son assemblée annuelle, le président de l'association est à la recherche de quelques heures de solitude et de recueillement. Il doit passer son examen de conscience et se demander s'il a fait tout son possible pour réaliser les tâches de l'association dont le destin dépend en grande partie de son engagement propre. Il doit aussi se préparer à vous apporter son message personnel.

» Il est très difficile à un président de déclarer qu'il est satisfait de son travail. Il sait ce qu'il a réalisé, mais il se demande toujours s'il n'aurait pu faire davantage.

» Vous avez lu ou, du moins, parcouru le rapport annuel qui sera soumis dans un instant à votre approbation. Vous êtes donc meilleurs juges que le président, plus impartiaux et peut-être plus exigeants. Mais vous aurez pu vous rendre compte du moins que nous n'avons pas chômé.

» L'ADIJ, avec ses faibles ressources financières, ne peut réaliser de grandes œuvres. Elle peut et c'est sa tâche fondamentale, travailler au développement du Jura bernois en prenant des initiatives, en favorisant des réalisations, en documentant, en intervenant, en suscitant des interventions. Elle est aussi une association de communes et se met à leur disposition pour leur aider à surmonter leurs difficultés et leur suggérer des solutions.

» Elle vient de créer un nouvel organisme, la Commission pour l'aménagement du territoire, avec l'espoir que l'activité de cette der-

nière contribuera à mettre de l'ordre dans l'équipement du pays. Elle aura bientôt à sa disposition un bureau technique d'aménagement, grâce à la compréhension du gouvernement et du Groupe d'aménagement cantonal de Berne.

» Une de nos anciennes commissions, celle des affaires communales, vient de reprendre vie sous l'impulsion de son nouveau président. Elle aussi se met au service de nos communes, c'est-à-dire du pays tout entier.

» Mais sans la fidélité de nos membres, communes, bourgeoisies, entreprises industrielles et commerciales, membres individuels, sans leur collaboration à tous, sans leur volonté de réaliser, de rechercher des solutions bonnes et durables à nos problèmes, sans eux, l'ADIJ n'est plus rien.

» C'est pourquoi, je voudrais clore cette introduction en adressant un chaleureux appel à tous les hommes de bonne volonté de nos sept districts du Jura pour que, au-dessus des passions politiques, au-dessus des illusions vaines, ils nous permettent de faire notre devoir et de remplir notre tâche.

» C'est en exprimant ce vœu que je déclare ouverte notre assemblée annuelle. »

2. Procès-verbal

La discussion est ouverte sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 1966, à Laufon, dont le texte a paru dans le bulletin N° 4, d'avril 1967. La parole n'étant pas demandée, ledit procès-verbal est accepté.

3. Rapport d'activité 1966

Le rapport, présenté à l'assemblée par le comité, a été publié dans le bulletin d'avril 1967 (pages 73 à 101). Le président le commente succinctement, chapitre après chapitre, donnant quelques indications supplémentaires, de cas en cas.

Soumis à l'assemblée, le rapport d'activité est accepté sans remarque.

4. Comptes 1966

M. Farron, caissier, présente les comptes 1966. Ils figurent aux pages 101 et 102 du même bulletin. M. W. Wüst, président de la Commission de vérification, donne connaissance du rapport de vérification et recommande à l'assemblée l'approbation des comptes. Invitée à se prononcer sur cette demande, l'assemblée approuve les comptes 1966 à l'unanimité, en donne décharge au comité et au caissier et adresse à ce dernier de vifs remerciements.

5. Budget et cotisations 1967

L'assemblée accepte les propositions du comité de maintenir les cotisations à leur taux actuel. Elle adopte également le budget suivant pour 1967.

Administration	Fr.	Fr.
Matériel, imprimés		3 000.—
Ports, téléphones, taxes		1 600.—
Abonnements, cotisations		1 800.—
Propagande		750.—
Dactylos		4 000.—
Frais de séance		10 000.—
Indemnités		10 000.—
Location		2 220.—
Port de Bourogne		5 000.—
Exposition Bellelay		1 500.—
part de l'Etat	3 720.—	
Cotisations	21 000.—	
Bulletin		
Administration et rédaction		4 500.—
Publicité	10 000.—	
Abonnements	5 000.—	
Impression, expédition		20 000.—
Intérêts	5 500.—	
Subventions		
Seva	39 470.—	
Etat	13 000.—	
Divers	300.—	
Accordées par l'ADIJ		25 000.—
Commissions		
Anciennes		12 000.—
Aménagement		10 000.—
Immeuble	2 000.—	
Amortissements		
Excédent de dépenses 1967	11 380.—	
	111 370.—	111 370.—

6. Elections complémentaires au comité

L'assemblée procède à l'élection, sans opposition, au comité, de MM. Simon Kohler, conseiller d'Etat, et Marc Haegeli, député, représentant du Parti socialiste. Elle ratifie l'élection de M. Georges Morand, député, à la présidence de la Commission des affaires communales, et de M. Marcel Faivre, architecte, à la présidence de la Commission pour l'aménagement du territoire. Tous deux participent en leur qualité de président de commission aux séances du comité de l'ADIJ.

7. Nomination d'un vérificateur des comptes

La commune de Delémont, arrivée au terme de son mandat de deux ans, est remplacée par la commune de Saignelégier.

La Commission de vérification est donc formée de trois membres :
M. Waldémar Wüst, président ;
Commune de La Neuveville (ancienne) ;
Commune de Saignelégier (nouvelle).

8. Programme d'activité

Monsieur Steiner l'expose ainsi :

« Nos programmes de travail se ressemblent forcément d'une année à l'autre. Les tâches entreprises depuis la création de l'ADIJ ne sont résolues qu'en partie. Certaines d'entre elles demandent une attention soutenue pendant de longues années. Elles se modifient en même temps que les conditions de vie du pays. Elles doivent donc être adaptées aux conditions nouvelles.

» Toutes les tâches de l'association sont en somme des tâches d'aménagement. Nous nous sommes préoccupés et nous continuerons de le faire

des voies de communications, routes et voies ferrées,
de l'urbanisme,
de la protection des sites,
de la protection de la nature,
de l'équipement social du pays,
de l'économie en général.

» Notre mission peut se résumer en une phrase lapidaire : permettre à nos populations de vivre mieux. Et puisque, dans vingt ans, notre mode de vie ne sera plus tout à fait celui d'aujourd'hui, notre devoir est de préparer cet avenir.

» Les tâches qui, en outre, retiendront plus particulièrement notre attention au cours des prochains mois, sont les suivantes :

— la création d'un bureau d'aménagement pour le Jura, en collaboration étroite avec le gouvernement ;
— l'équipement de la ligne Bâle-Bienne, en liaison avec la reprise du BLS par la Confédération ;
— une étude sur la destruction des ordures ménagères par les communes ;
— l'établissement d'une bibliographie jurassienne axée principalement sur l'économie ;
— l'établissement d'un inventaire des sites protégés et de ceux qui méritent de l'être.

» Le travail ne manquera donc pas. Notre grand souci est de doter l'ADIJ d'un instrument de travail plus efficace. La somme de travail à abattre par des hommes qui le font à côté de leurs obligations professionnelles est considérable. Aussi le comité directeur est-il à la recherche d'une organisation plus adéquate. Peut-être pourrons-nous vous renseigner sur les conclusions de l'étude en cours, dans un an. »

Invitée à se prononcer sur ce programme, l'assemblée l'approuve sans remarque.

Le président relève qu'il n'a reçu aucune proposition des membres de l'ADIJ. Aucune suggestion n'est faite par l'assemblée.

M. Steiner saisit l'occasion de remercier ses collaborateurs en ces termes :

« C'est le moment, pour le président de l'ADIJ, d'adresser à tous ses collaborateurs des remerciements chaleureux pour leur travail et les sacrifices qu'ils consentent pour servir le pays au sein de l'ADIJ.

» Ces remerciements vont tout naturellement, en premier lieu, à mes collaborateurs du bureau, MM. Sunier, vice-président, Farron, caissier, Favre, secrétaire.

» Il faut avoir passé par où ils doivent passer pour savoir ce que leur activité représente de temps et de sacrifices, en regard desquels des indemnités modestes feraient sourire si l'on ne savait que le travail bénévole porte en lui ses propres vertus.

» Mes remerciements s'adressent aussi aux présidents des commissions, et tout particulièrement aux deux nouveaux, MM. Faivre et Morand, qui se sont mis au travail avec un entrain et un enthousiasme remarquables.

» Mais je n'oublie pas tous les autres : M. Liechti, l'organisateur de l'exposition sur la protection des eaux, M. Bouvier, qui a repris avec un bel élan les problèmes de la protection de la nature, MM. Sunier, Christe, Schindelholz et Lœffel, MM. Farron et Stalder, et les membres du comité et des commissions.

» Je commettrais le plus impardonnable des impairs si je ne disais à nos deux conseillers d'Etat jurassiens, MM. Huber et Kohler, tout ce que nous leur devons. Ils suivent les affaires de l'ADIJ de près, parce qu'ils les considèrent comme les leurs. Ils nous soutiennent dans nos initiatives, ils combattent avec nous. Ils tiennent à maintenir un contact étroit avec le Jura qu'ils représentent au gouvernement et nous aussi, nous tenons à soigner et à cultiver nos relations avec le gouvernement. Nous savons que, dans des conditions très difficiles, le gouvernement ne veut et ne recherche que le bien du pays. »

9. Divers et imprévu

M. S. Kohler, conseiller d'Etat, apporte le salut du Gouvernement bernois. Il se félicite de l'étroite collaboration existant entre l'ADIJ et les autorités cantonales et souhaite qu'elle se concrétise par des faits, en particulier, dans les domaines de l'aménagement du territoire.

M. Steiner remercie M. Kohler de son message puis lève la séance. Il est 11 h. 20.

A l'issue de la séance administrative, le président introduit le problème de l'aménagement des Franches-Montagnes, thème qui sera ensuite développé par MM. Marcel Faivre, architecte, et Etienne Chavanne, ingénieur.

Pour l'ADIJ,

le président, R. STEINER

le secrétaire : H.-L. FAVRE

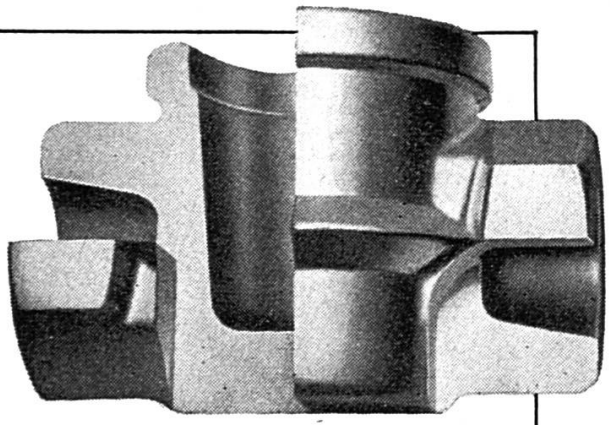

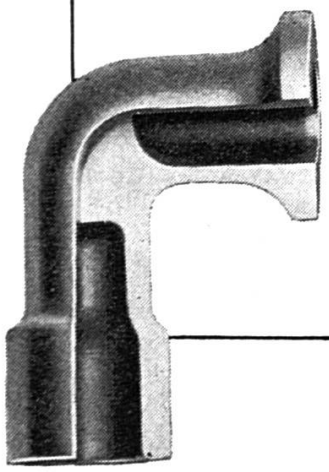

Les pièces matricées à chaud
sont rentables

Elles sont homogènes, résistantes, précises. Prix avantageux pour séries à partir de 200 pièces environ.
Livrables à l'état brut ou usiné.

THÉCLA

Société Anonyme Tél.:
2882 Saint-Ursanne 066—53155

1387

JURA WATCH Co.

Fabrique d'horlogerie

2800 DELÉMONT

Tél. (066) 2 35 22

1412

II. Rapport d'activité 1967

1. Introduction

Nous disposons, pour dresser un bilan de l'année économique dans notre pays, d'une abondante documentation ; celle-ci émane des milieux officiels (rapport de la Commission fédérale de recherches économiques), de revues spécialisées (« La Vie économique »), des publications bancaires toujours très riches en renseignements et même, pour 1967, d'une étude de l'OCDE consacrée à l'économie suisse.

Ces informations, si riches soient-elles, ne nous permettent cependant pas une connaissance parfaite de notre économie, l'appareil statistique étant incomplet dans certains domaines (en particulier la production globale). D'autre part, pour le Jura, nous ne disposons encore pas, en ce début d'année, des données qui serviront à l'établissement du rapport de la Direction de l'économie publique.

On peut résumer ainsi l'évolution de l'économie mondiale et de l'économie suisse en 1967 : tassement de la conjoncture et fléchissement des taux de croissance. Une légère reprise se manifesta cependant durant le dernier trimestre. Sur le plan mondial, les événements de l'année furent l'aboutissement des négociations tarifaires (Kennedy round) et la dévaluation de la livre anglaise. Ces deux événements auront des conséquences sans doute importantes sur l'économie suisse et jurassienne.

Le bilan économique permet une prise de conscience des réalités et favorise un plan d'action. Une telle vue d'ensemble est possible par l'examen des principaux éléments de notre économie (production, marché du travail, balance commerciale, etc.) et des principales branches économiques du pays.

Examinons en premier lieu quelques-uns des principaux **éléments de notre économie. La production** ne s'accroît que lentement dans sa moyenne ; si certaines branches poursuivent un accroissement réjouissant (chimie, horlogerie, habillement, électricité), d'autres sont stationnaires ou même en régression. La construction des logements a régressé de 10 % par rapport à l'année précédente. **La consommation privée** a augmenté parallèlement au produit national brut de 1,5 %, selon une estimation de la Commission fédérale de recherches économiques ; le taux d'accroissement du produit national brut, qui était de 5,1 % en 1962, s'est réduit chaque année. Sur le plan **financier et monétaire,** on peut admettre le maintien du volume des investissements au taux de 1966, bien que les investissements privés aient fortement diminué ; les taux d'intérêts ont montré une certaine stabilité après que le marché de l'argent fut devenu plus fluide et eut provoqué un léger repli. Le taux officiel de l'escompte est actuellement de 3 %, le taux d'intérêt des obligations de caisse de 4,88 % et le taux des dépôts d'épargne de 3,6 %. Sur le marché des emprunts obligataires, on a remarqué la progression des emprunts publics par rapport aux emprunts privés, une grande disponibilité des capitaux à s'investir dans ces emprunts et par conséquent une réduction du rendement moyen des obligations suisses

de 5,19 % (1966) à 4,81 %. Quant aux bilans des banques, ils ont progressé de 9,5 %, progression surtout sensible dans les cinq grandes banques (13,7 %) et les résultats de l'exercice sont meilleurs que ceux de 1966.

Malgré le tassement de la conjoncture, l'indice des **prix à la consommation** a augmenté de 3,8 %. Cette hausse fut sensible durant les mois d'été et dans les secteurs du loyer (hausse de 8,6 %), du chauffage et de l'éclairage (renchérissement de l'huile de chauffage provoqué par le conflit du Moyen-Orient) et du transport (4,2 %). Les denrées alimentaires ont marqué une progression de 2,8 % (huile, graisse et produits laitiers). Quant à l'indice des prix de gros, il montre une certaine stabilité puisque sa progression de 0,9 % est inférieure à celle de l'année passée.

Le **marché du travail** est toujours caractérisé par le plein emploi, la progression de la moyenne des salaires (4,3 % durant les neuf premiers mois de 1967) et une demande insatisfaite de personnel qualifié. Les travailleurs étrangers, qui avaient diminué de plus de 4 % en 1966, ont perdu encore 1,7 % de leurs effectifs. Une compensation s'est manifestée pour les travailleurs frontaliers en particulier à Bâle, Genève et au Tessin, ces travailleurs n'étant plus soumis aux mesures fédérales.

Notre **commerce extérieur** est resté sensiblement le même qu'en 1966. Nos importations (13,2 milliards de francs) se sont accrues de 5,4 % et nos exportations (10,8 milliards) de 5,9 %. Le déficit de notre balance commerciale (2382,6 millions) a augmenté de 3,5 %. Nos importations sont donc couvertes aux 82 % par nos exportations, couverture la plus élevée depuis six ans. Si nos échanges avec l'AELE ont progressé en 1967, la CEE reste de très loin notre principal partenaire économique, puisque le tiers de nos exportations est destiné aux Six du Marché commun (22 % à l'AELE) et que nous achetons à la CEE les 60 % de nos importations (17 % de l'AELE). Terminons ce tour d'horizon en rappelant que le tourisme suisse connaît un passage à vide et que ni les arrivées de touristes, ni les nuitées n'ont progressé ; la dévaluation de la livre sterling ainsi que les restrictions de sorties de devises anglaises et américaines ne favoriseront sans doute pas notre tourisme dans un proche avenir et nous devrons également compter sur une concurrence toujours plus vive de pays voisins qui ont modernisé leurs installations.

L'examen des **principales branches de notre économie** complète le bilan économique de 1967. Contentons-nous d'étudier l'évolution de deux industries particulièrement intéressantes pour notre région : l'horlogerie et l'industrie des machines. **L'industrie horlogère** a connu le plein emploi en 1967 et l'indice des ouvriers occupés a même passé de 137,9 (juin 1966) à 139,1 (juin 1967). Le Jura (sans Bienne) représente par rapport à l'industrie horlogère suisse dans son ensemble les 12 % du nombre des fabriques et les 17 % du personnel. Cependant, si l'on considère uniquement les fabriques de montres, ce ne sont plus que les 7 % des fabriques qui sont établies dans le Jura, avec un personnel représentant les 12 % de l'ensemble. Cela montre que le Jura est plus particulièrement orienté vers la fabrication des parties détachées, pièces de l'habillement, petite mécanique horlogère, pierres, etc. ; ces entreprises représentent les 16 % du nombre des usines horlogères

suisses et les 20 % du personnel. Ces quelques chiffres aimablement communiqués par le Service des études économiques de la Fédération horlogère suisse à Bienne permettent de situer notre horlogerie par rapport à l'ensemble de cette branche.

Les exportations horlogères ont fortement augmenté et la part de l'horlogerie dans l'ensemble de nos exportations est de 13,4 %. L'Italie est devenue notre principal client en Europe, suivie de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne fédérale. Les exportations horlogères à destination de la CEE se sont élevées pour les huit premiers mois de l'année à 238 millions de francs (+ 3,3 %) et vers l'AELE à 151 millions (+ 13,1 %). Les USA nous ont acheté des produits horlogers pour 461,2 millions, ce qui représente une progression de 1,4 %.

L'industrie des **machines-outils** a enregistré une diminution des commandes pendant les mois d'été ; d'autre part, la hausse du niveau des salaires et la progression toujours plus vive de la concurrence étrangère ont réduit les marges bénéficiaires de ces entreprises. Cette industrie exportant les 70 % de sa production, la situation des marchés extérieurs en influence fortement l'expansion. Donc, durcissement de la position pour cette branche économique et avenir difficilement prévisible. De grands efforts sont d'ailleurs entrepris pour accroître la productivité, ce qui répond aux conditions posées par les experts de l'OCDE à notre industrie, si celle-ci veut éviter une période de régression.

Pour éviter cette régression, le rapport de l'OCDE suggère la mise au point pour notre pays d'instruments de politique économique et en particulier de l'application de la politique des revenus.

L'agriculture en 1967 a été caractérisée par un printemps tardif, mais des conditions atmosphériques favorables à l'ensemble des activités agricoles suisses. Les récoltes furent meilleures pour le regain, les céréales panifiables et fourragères ainsi que pour le colza. La production des pommes de terre est restée très abondante, malgré une réduction des surfaces cultivées ; amélioration qualitative de la production des betteraves à sucre également. Quelques difficultés sont apparues sur le marché des légumes, l'irrégularité de l'offre obligeant à satisfaire la demande par les produits d'importation. La grêle ayant provoqué de grands dégâts dans les vergers, la part des fruits à cidre augmenta sensiblement par rapport aux fruits de table. Les fruits à pépins connurent une très grande récolte qui provoqua des difficultés d'écoulement.

L'élevage a vu son effectif augmenté de 2,2 % par rapport à 1966, ce qui provoqua un accroissement de la production laitière ; face à la réduction de la consommation du beurre, de grands stocks s'accumulèrent, conduisant aux problèmes que l'on connaît.

Terminons ce tour d'horizon des grands secteurs de notre économie et de notre agriculture — secteurs intéressant plus particulièrement les activités jurassiennes — en relevant la caractéristique du marché du bois en 1967 : de fortes intempéries ayant provoqué une augmentation de l'offre de bois abattu (2,4 millions de stères supplémentaires), il en résulta une pression sensible sur les prix, pression rendue plus vive encore par un recul de la demande.

2. Organes de l'association

a) Membres d'honneur

Georges Mœckli, ancien conseiller d'Etat, Delémont.
Henri Mouttet, Dr en droit, ancien conseiller d'Etat, Berne.
Arthur Oettinger, ancien secrétaire du Syndicat d'initiative, Bâle.
Albert Comment, Dr en droit, ancien juge fédéral, Lausanne.
Virgile Moine, Dr phil., ancien conseiller d'Etat, Berne.
Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.
René Steiner, président central de l'ADIJ, Delémont.
René Baumgartner, Dr ès sciences, professeur, Delémont.
Charles Krähenbühl, Dr en médecine, Saint-Imier.

b) Comité

R. Steiner, directeur du Collège, Delémont, président.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
R. Domont, maire, Courtedoux, caissier.
H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire, Reconvilier, secrétaire.
P. Andrey, maire, La Neuveville.
M. Beuret, Le Bémont.
H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
E. Delaplace, maire et député, Saint-Imier.
A. Gobat, député, Tavannes.
J.-R. Graf, conseiller municipal et député, Bienne.
M. Haegeli, député, Tramelan.
M. Hänni, installateur électricien, Delémont.
H. Huber, conseiller d'Etat, Liebefeld.
S. Kohler, conseiller d'Etat, Courgenay.
G. Mœckli, ancien conseiller d'Etat, Delémont.
V. Moine, ancien conseiller d'Etat, Liebefeld.
F. Montavon, avocat, Belprahon.
A. Oettinger, ancien secrétaire du Syndicat d'initiative, Bâle.
G. Riat, conseiller municipal, Delémont.
A. Salomoni, ingénieur forestier, Moutier.
F. Savoye, directeur, Saint-Imier.
A. Segginger, ancien secrétaire communal, Laufon.
E. Stettler, vice-directeur, Granges.
R. Voisin, conseiller municipal et député, Porrentruy.
C. Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.
J. Schaller, professeur, Delémont.
O. Schmid, préfet, La Neuveville.

c) Commissions

Commission pour la protection de la nature : J.-Cl. Bouvier, professeur, Courgenay.
Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien : J. Christe, instituteur, Courrendlin.

Commission de tourisme pédestre : O. Stalder, directeur, La Neuveville (commission mixte avec Pro Jura).
Commission sociale : W. Sunier, préfet, Courtelary.
Commission des affaires communales : G. Morand, député, Belprahon.
Commission scientifique : H. Liechti, Dr ès sciences, inspecteur des écoles secondaires, Porrentruy.
Commission agricole : E. Lœffel, ingénieur agronome, La Neuveville.
Commission forestière : W. Schild, anc. conservateur des forêts, Bellmond.
Commission routière jurassienne : Ch.-A. Tièche, ingénieur, Reconvilier (commission mixte avec Pro Jura, ACS, TCS).
Commission des horaires : R. Steiner, directeur du Collège, Delémont.
Commission pour la formation professionnelle : R. Schindelholz, directeur, Delémont.
Commission pour l'aménagement du territoire : M. Faivre, architecte, Porrentruy.

d) Effectif des membres

Il se présente comme suit au 31 décembre 1967 (les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente) :

9	(10)	membres d'honneur ;
122	(115)	communes municipales et bourgeoises ;
73	(74)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
133	(130)	entreprises industrielles et commerciales ;
574	(570)	membres individuels ;
620	(549)	adhérents par abonnement au bulletin ;
1531	(1448)	au total.

3. Administration

a) Séances

Le comité a tenu trois séances en 1967 et le comité directeur s'est réuni dix-neuf fois durant l'année.

b) Délégations

L'ADIJ s'est fait représenter : à l'Institut de géographie, à Berne (20 décembre), à la Fédération des sociétés du Pied-du-Jura, à Neuchâtel (9 janvier), à la Conférence cantonale des horaires, à Berne (20 janvier), à la Commission suisse du port de Bourogne, à Porrentruy (23 janvier), à la Télévision suisse et aménagement du Doubs, à Delémont (1er février), à l'Uferschutzverband, à Interlaken (4 février), à l'Association des maires des Franches-Montagnes, au Noirmont (9 février), à la Bernische Erdöl AG., à Berne (10 février), à l'Institut d'anthropologie, à Genève (11 février), à la Séance du Fonds de

bourses jurassien et biennois, à Bienne (16 février), à la Séance de l'Office d'orientation professionnelle du Jura-Sud, à Saignelégier (18 février), à la Séance du Fonds de bourses jurassien et biennois, à Moutier (1er mars), à la Commission d'études économiques du port de Bourogne, à Bienne (3 mars), à l'Ecole jurassienne de musique, à Delémont (31 mars), à l'Assemblée de l'Association bernoise pour la protection de la nature, à Berne (4 avril), à l'Assemblée de l'Association jurassienne des samaritains, à Moutier (8 avril), au Rallye du Jura, à Saint-Ursanne (16 avril), à la Séance de la Kramgasse-Leist, à Berne (18 avril), au Château du Schlossberg (10 mai), à la Séance de la Commission suisse du port de Bourogne, à Porrentruy (13 mai), à l'Assemblée générale du TCS, à Fornet-Dessous (20 mai), à l'Inauguration de la gare internationale, à Delle (27 mai), à la Séance du Heimatschutz bernois, à Büren a/A (28 mai), au Centenaire des Longines, à Saint-Imier (2 juin), au Groupe d'aménagement cantonal, à Berne (3 juin), à l'Assemblée de la Société jurassienne d'Emulation, à Porrentruy (3 juin), à la Séance du bureau des associations jurassiennes, à Bienne (9 juin), à l'Assemblée du Heimatschutz suisse, à Porrentruy (10 juin), à la Séance de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, à Berthoud (14 juin), à l'Assemblée de Pro Jura, à Delémont (17 juin), à la Séance du FMB, à Bellefontaine (19 juin), à l'Assemblée jurassienne des samaritains, à Courrendlin (2 juillet), au Tourisme pédestre, à Moutier (13 juillet), au Concours hippique national, à Tramelan (28 juillet), au Marché-Concours, à Saignelégier (13 août), à la Direction des postes, à Delémont (16 août), à la Course des Rangiers, Les Rangiers (20 août), au Vernissage Expo-Photos, à Bellelay (26 août), à la Fête des saisons, à Tavannes (27 août), à la Braderie prévôtoise, à Moutier (3 septembre), à la Séance de la Fédération des sociétés du Pied-du-Jura, à Neuchâtel (19 septembre), au Comptoir de Martigny, à Martigny (30 septembre), au Comptoir delémontain, à Delémont (5 octobre), à la Direction des travaux publics, à Berne (13 octobre), auprès de la Chambre de commerce de Belfort, à Bourogne et Mulhouse (23 octobre), à la Séance des bureaux des quatre associations, à Delémont (27 octobre), auprès de la Direction générale des CFF, à Berne (16 novembre), à l'Université populaire, cours sur l'aménagement, à Delémont (18 novembre), à l'Inauguration de l'Hôtel de Ville de Tavannes, à Tavannes (18 novembre), auprès de la Commission des horaires, à Bâle (22 novembre), auprès de la Bernische Erdöl AG., à Berne (5 décembre).

c) Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est affiliée aux organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires.
Fédération des sociétés du Pied-du-Jura.
Loterie cantonale « Seva ».
Association bernoise du tourisme pédestre.
Ligue suisse pour la protection de la nature.
Association cantonale bernoise pour la protection de la nature.
Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz).
Société cantonale d'économie et d'utilité publique.

Société pour l'entretien du Château du Schlossberg.
Association pour le plan d'aménagement national.
Chambre de commerce française en Suisse.
Chambre de commerce suisse en France.
Bernische Erdöl AG.
Comité suisse pour le port de Bourogne.
Pro Doubs.
Fédération suisse du tourisme.
Association romande pour la protection des eaux (ARPEA).

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles, avec les sociétés ou organisations suivantes :

Société jurassienne d'Emulation.
Société jurassienne de développement Pro Jura (avec représentation réciproque au comité).
Université populaire jurassienne.
Syndicat d'initiative de Bâle.
Heimatschutz bernois.
Chambre de commerce Jura-Bienne.
Chambre de commerce de Bâle.
Chambre de commerce de Belfort.
Société pour la protection des rives du lac de Bienne.
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz.
Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.
Société de développement de Saint-Ursanne.
Fondation du Vieux Bellelay.
Conférence économique du trafic romand.
Commission cantonale pour le maintien et le développement d'entreprises industrielles et artisanales dans le canton de Berne.
Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.
Société suisse de spéléologie, section du Jura.
Commission de l'étang de la Gruère.
Commission cantonale d'experts pour l'examen des problèmes du tourisme.
Comité régional pour la défense des intérêts économiques de la vallée de Tavannes et environs (ADOR).
Caisse maladie « La Jurassienne », Cortébert.
Ecole jurassienne de musique, Delémont.

d) Finances

M. Henri Farron, notre regretté caissier, est décédé le 22 septembre dernier. Le comité directeur a fait procéder immédiatement à l'établissement d'un bilan de clôture intermédiaire. Il a chargé de ce travail M. Waldémar Wüst, président de la Commission de vérification. Le 30 septembre, M. Wüst avait terminé son travail. L'ordre que M. Farron avait dans ses affaires et le fait qu'il a tenu ses comptes à jour jusqu'à la veille de son décès ont grandement facilité la tâche de M. Wüst. Le 13 octobre déjà les comptes et le bilan de clôture intermédiaire ont été vérifiés par l'ensemble des vérificateurs.

La Commission de vérification unanime a constaté l'ordre et la précision avec lesquels les comptes ont été tenus par M. Farron jus-

qu'à sa mort. Toutes les valeurs d'inventaire, jointes au dossier des comptes, correspondent exactement aux valeurs intracomptables des comptes établis. Il a été proposé au comité de l'ADIJ d'approuver les comptes et d'en donner décharge à la famille de M. Farron tout en lui exprimant la reconnaissance de l'ADIJ pour le grand travail fourni avec conscience et dévouement par M. Farron. Le comité a pris connaissance du bilan de clôture intermédiaire et du rapport des vérificateurs dans sa séance du 19 octobre.

C'est à cette date aussi que le comité nomma le nouveau caissier, M. René Domont, maire de Courtedoux, qui a repris la comptabilité le 30 octobre. M. Domont est très compétent en matière comptable et il a prouvé, en quelques mois, qu'il sera un caissier digne de son prédécesseur.

Le système comptable introduit par M. Farron a été maintenu.

Nous nous abstiendrons de faire ici une analyse de tous les postes du compte de pertes et profits et de tous les postes du bilan. Nous ne relèverons que l'essentiel.

Le bilan de clôture établi le 22 janvier 1968 présente une fortune nette de 321 232 fr. 52, soit une augmentation de fortune de 49 022 fr. 75, par rapport au 1er janvier 1967. Cette augmentation est due au fait que nous n'avons pas porté au bilan nos engagements pour le nouvel exercice. Ceux-ci se montent à 55 000 fr. et absorbent entièrement le bénéfice. Conformément à une décision du comité nous avons procédé à quelques modifications dans les écritures. Le fonds de réserve de 33 389 fr. 45 figurant au bilan du 15 janvier 1967 ne s'appellera plus fonds de réserve. Il s'agit d'un élément non engagé de la fortune de l'association. En outre nous avons porté au bilan des fonds spéciaux qui n'y figuraient pas auparavant : le fonds de la Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien de 9137 fr. 79 et le fonds d'entretien du chemin d'Outremont de 9767 fr. 70. La fortune de ces fonds, qui est engagée pour une affectation spéciale, figure aussi au passif du bilan. Il en est de même du fonds du sentier des gorges de Moutier et du fonds du cinéma, qui jusqu'à présent ne figuraient qu'à l'actif du bilan. Quant à l'aménagement du territoire, nous avons adressé deux demandes de subvention au canton en 1967, la première de 40 000 fr. dont 10 000 fr. à la charge de l'ADIJ, la seconde de 50 000 fr. dont 10 000 fr. à la charge de la Confédération, 20 000 fr. à la charge du canton et 20 000 fr. à la charge de l'ADIJ. Compte tenu de ce que nous avons déjà payé en 1967, nos engagements sont encore de 25 000 fr. en chiffre rond.

L'immeuble de Moutier a été réévalué à la valeur de la nouvelle estimation cadastrale.

Si le compte de profits et pertes présente un excédent de recettes, cela tient à plusieurs causes, dont la principale est la réception de deux participations annuelles de la Seva, celle de 1965 reçue en janvier 1967, celle de 1966, reçue en décembre 1967. Les dépenses occasionnées par la Commission pour l'aménagement du territoire (21 079 fr. 90) sont en partie compensées par les subventions de l'Etat (15 400 fr.), de sorte que le montant prévu au budget 1967 (10 000 fr.) n'a pas été complètement utilisé.

PAS NOUVEAU !
NOUS LIVRONS
TOUJOURS LE

TOUR D'ETABLI
LE PLUS SIMPLE

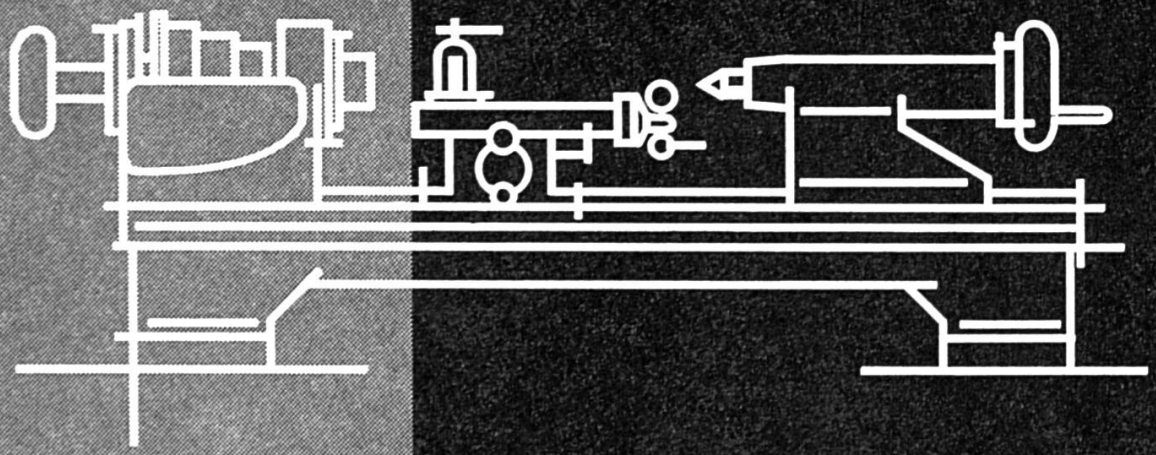

SCHAUBLIN 102

FABRIQUE DE MACHINES
SCHAUBLIN S.A.
2735 BÉVILARD

1402

LOSINGER

Travaux de route

Revêtements bitumineux
et traitements superficiels
à l'émulsion de bitume

TAPISABLE pour reprofilage
d'anciennes routes

Pavages - Asphaltages

Travaux d'isolation

Béton armé

LOSINGER & CO. S.A.

Entreprise de travaux publics
2800 DELÉMONT Téléphone (066) 2 12 43

1399

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

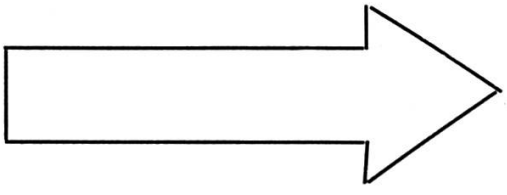

Saignelégier
Saint-Imier
Evilard
Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

1408

4. Activité du comité

Le résumé de l'activité du comité, dont il est fait état ci-dessous, comprend aussi bien celle du comité central que celle du comité directeur. Il couvre la période de mars 1967 à février 1968, alors que les comptes sont ceux de l'année civile.

Le comité central et le comité directeur ont consacré une grande partie de leurs délibérations aux travaux et aux affaires des commissions. Il sera fait abstraction ici de cette activité, puisqu'elle sera reprise par chacune des commissions sous chiffre 5.

a) Question jurassienne

La Commission des Vingt-Quatre nous a demandé, par lettre du 18 août 1967, de répondre à trois questions de caractère économique. Après avoir consulté diverses personnalités des milieux de l'économie jurassienne, et en particulier un professeur d'université spécialiste des questions économiques, nous avons donné notre réponse dans les délais, c'est-à-dire le 19 octobre 1967.

Le texte de la réponse de l'ADIJ a été publié dans le bulletin N° 11/1967, de sorte que nous nous dispensons d'y revenir.

La Commission des Vingt-Quatre prépare son rapport au Conseil-exécutif et nous attendons de voir ce qu'il ressortira de cette importante et vaste consultation.

b) Aménagement du territoire

Nous avons une Commission pour l'aménagement du territoire depuis le printemps 1967. Le comité central a approuvé son règlement le 28 juin. Cette nouvelle commission travaille en liaison avec l'autorité cantonale. Elle a pour tâche de définir et d'étudier les problèmes d'aménagement du territoire du Jura bernois en recherchant les bases scientifiques et pratiques en vue de cet aménagement, en normalisant et en coordonnant les études sur l'urbanisme régional et local, en établissant un plan général d'aménagement du territoire.

Son activité empiète ainsi sur celle d'autres commissions de l'ADIJ, celle de la protection de la nature, de la sauvegarde du patrimoine jurassien, des affaires communales, de la Commission scientifique, de la Commission agricole, etc. En somme l'ADIJ faisait depuis sa création de l'aménagement, mais elle agissait par parties brisées, chacun des problèmes qu'elle s'était attelée à résoudre étant étudié pour soi. Avec la Commission pour l'aménagement du territoire, nous avons créé l'organe de coordination indispensable à une bonne orientation de nos travaux.

Au départ, le rodage se fait assez lentement. Les ressources financières sont encore insuffisamment garanties, et le bureau technique de langue française que nous voulions ouvrir à Moutier en collaboration avec le Groupe d'aménagement cantonal n'a pas encore été créé. L'Etat transforme lui aussi son appareil administratif pour l'aménagement du territoire. Il a créé un Office cantonal du plan d'aménagement (dont les attributions sont fixées) qui, au moment où nous rédigeons notre

rapport, a bien un directeur, mais celui-ci est au service militaire pour quelques mois.

Malgré ce handicap, notre commission s'est mise sérieusement au travail (voir son rapport sous chiffre 5) et les difficultés financières peuvent être résolues, avec quelque retard il est vrai, grâce à la bienveillance du Conseil-exécutif et aux ressources limitées de l'ADIJ.

c) Rachat du BLS

Un groupe d'actionnaires, dits « privés », a attaqué en justice la décision de l'assemblée générale des actionnaires du BLS du 12 septembre 1966. La transaction de reprise du BLS par la Confédération est ainsi suspendue jusqu'à la liquidation du litige. Le jugement est attendu pour le 11 mars 1968. Il est possible qu'il y ait appel à l'instance supérieure. Ensuite seulement le projet de transfert sera soumis aux Chambres fédérales. Nous devrons donc encore patienter longtemps avant que les avantages tarifaires du rachat ne se fassent sentir pour nos populations.

d) Equipement ferroviaire

Nos revendications sont connues :

— double voie Bâle - Bienne sur tout le parcours ;
— extension de la gare de Delémont ;
— transformation de la gare de Sonceboz ;
— aménagement de l'accès du port de Bourogne.

Au cours d'une conférence tenue à Berne, au siège de la Direction générale des chemins de fer fédéraux, le 16 novembre 1967, nous avons pris acte du programme des travaux des CFF pour la période décennale en cours (1967-1976). Entre Bâle et Delémont, seul le tronçon Zwingen-Bärschwil sera mis en double voie (vers 1975). Entre Bienne et Berne, ce sera le tour du tronçon Schüpfen - Münchenbuchsee. Si tout va bien pour les CFF, nous pourrions nous attendre à l'achèvement de la double voie entre Bâle et Delémont vers 1980-1986. Le tronçon Choindez - Moutier est au quinzième rang du code d'urgence et rien n'est prévu pour la ligne Moutier - Longeau qui n'appartient pas encore aux CFF. Il a également été donné connaissance de l'intention des CFF d'utiliser davantage la ligne du Hauenstein pour le trafic marchandises.

L'équipement actuel des lignes du Jura est insuffisant pour assurer des relations rapides, de bonnes correspondances à Bâle dans toutes les directions, à Delémont, à Bienne, à Sonceboz et à Berne.

Pour sortir le Jura d'un isolement qui a plutôt tendance à s'accentuer, nous avons besoin d'un meilleur équipement de notre réseau ferroviaire et, aussi longtemps que seules des considérations commerciales et d'ordre technique d'exploitation prévaudront, nous devrons poursuivre nos efforts.

e) Horaire des chemins de fer

L'horaire actuel des chemins de fer suisses restera en vigueur jusqu'au 31 mai 1969. Il résulte d'une enquête que nous avons faite en

été 1967 auprès de nos membres que la plupart de ceux-ci sont satisfaits de l'horaire actuel. Ceux qui ne le sont pas demandent de meilleures correspondances à Bâle pour Zurich et la Suisse orientale, des trains plus rapides entre l'Ajoie et Berne, des arrêts de trains directs à Laufon et à La Neuveville, un train d'abonnés arrivant de Tavannes à Moutier vers 6 h. 45.

A l'occasion de la conférence du 16 novembre mentionnée plus haut, nous avons appris que le service de l'exploitation des CFF étudiait un remaniement général de l'horaire pour 1969 en s'efforçant d'améliorer la marche des trains et les correspondances. Comme dans un horaire tout se tient et que la marche des trains internationaux n'est pas de la seule compétence des CFF il était inutile que nous présentions des desiderata trop précis. Nous nous sommes limités à formuler quelques principes généraux ayant pour but d'améliorer les relations ferroviaires dans le Jura bernois :

1° acheminement des trains entre Bâle et Genève, Bâle et le Valais par Delémont ;
2° amélioration des relations entre Berne et Paris par le Jura ;
3° mise en marche d'au moins quatre paires de trains directs ou accélérés entre l'Ajoie et Berne ;
4° marche séparée des trains de Bâle et de Zurich pour la Suisse romande ;
5° amélioration des correspondances de Laufon et de La Neuveville pour Berne par trains directs ;
6° marche séparée des trains de la Vallée de Tavannes et du Vallon de Saint-Imier pour Bienne.

Une conférence d'horaire est prévue à Berne en été 1968 pour l'examen d'un avant-projet.

f) Port franco-suisse de Bourogne

Les travaux d'aménagement du port avancent. La voie ferrée est posée. L'accès routier est réalisé. Les travaux d'équipement se poursuivent. Le trafic a commencé.

L'enquête que nous avons faite en collaboration avec la Chambre de commerce Jura-Bienne n'a pas donné les résultats escomptés. Voici ce que nous avons pu en tirer jusqu'à ce jour ; ce sont les conclusions d'un rapport rédigé par M. Roger Schindelholz.

Si le nombre des réponses reçues (72) et le nombre des réponses favorables au port de Bourogne (24) semblent, à première vue, décevants, l'examen des statistiques, même en se basant sur le minimum de tonnage — peu probable — est certes réjouissant ; ce tonnage minimum est supérieur à celui du port d'Ottmarsheim en 1962.

Bien des entreprises ne verront réellement l'utilité du port de Bourogne que lorsqu'il sera en service ; « créons l'outil d'abord, puis tout le monde voudra s'en servir » disait M. Lasch, le regretté secrétaire général de la Chambre de commerce et de l'industrie de Colmar.

M. Georges Mœckli s'est démis de ses fonctions de délégué du Conseil-exécutif pour les questions ferroviaires franco-bernoises le 30 septembre 1967. En même temps il a quitté la présidence de la Commission suisse pour le port de Bourogne, qui a désigné son nouveau prési-

dent en la personne de M. Jobé, préfet de Porrentruy. Le rapport final de M. Mœckli a paru presque in extenso dans notre bulletin N° 1/1968. M. Mœckli a droit à notre reconnaissance pour le travail qu'il a accompli et les résultats qu'il a obtenus.

L'ADIJ et la Chambre de commerce Jura-Bienne avaient confié le soin de faire une enquête auprès de l'économie suisse à M. Marc Charbonney, économiste de Bienne. M. Charbonney étant entré en automne 1967 au service de la Confédération, nous avons confié la suite des travaux à M. Roger Schindelholz de Delémont.

g) Gare de Delle

L'inauguration de la gare internationale de Delle, le 27 mai 1967, manifestation à laquelle l'ADIJ avait été conviée, doit marquer le début d'une ère nouvelle dans les relations ferroviaires franco-suisses. On ne construit pas à grands frais une nouvelle gare à la frontière pour la priver ensuite de trafic. Il est vrai que les installations de la gare sont encore bien insuffisantes. Le changement de traction complique la formation et l'expédition des trains. Et la gare est fermée pendant la nuit. Entre 22 h. et 5 h. 30 aucun convoi ne peut y entrer ou en sortir. Les voies de triage pour la formation des trains sont insuffisantes pour un futur trafic de Bourogne pour la Suisse.

h) Routes

Nous avons approuvé un programme d'aménagement du réseau routier jurassien élaboré par la Commission routière jurassienne. Le programme se limite, pour le moment, aux routes principales et au projet de route nationale transjurane entre Boncourt et Oensingen. La Transjurane doit relier le réseau des autoroutes françaises au réseau des autoroutes suisses et ouvrir ainsi le Jura par une voie à grand débit à la France, au Plateau suisse entre Genève et le lac de Constance, au Valais, au Tessin, aux Grisons, à l'Autriche et à l'Italie.

La route permettra-t-elle au Jura de sortir de son isolement ?

Nous nous occupons aussi de l'entretien du chemin Les Malettes - Sur-la-Croix avec des moyens financiers malheureusement insuffisants.

i) Une quinzaine jurassienne à Berne en 1969

Les grandes associations jurassiennes se sont groupées pour réaliser à la Kramgasse de Berne une exposition jurassienne en juin 1969.

L'ADIJ s'occupera plus particulièrement des secteurs de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, de la protection de la nature et de celle du patrimoine jurassien.

Le but de l'exposition est de faire connaître aux citoyens de la ville de Berne et à ses nombreux visiteurs les particularités du Pays jurassien, sa production industrielle, son tourisme, sa gastronomie et les secteurs mentionnés plus haut.

Les travaux préparatoires sont en cours en liaison avec la société Kramgassleist, M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, assume la présidence du groupe de travail.

j) Centre jurassien de la culture

Ce projet grandiose, dû à l'initiative de M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, a reçu l'approbation unanime de l'ADIJ. On en est encore à la recherche d'une conception générale. L'ADIJ a fait connaître ses besoins qui doivent encore être confrontés avec ceux des autres intéressés. Le Centre jurassien de la culture sera, nous l'espérons, l'occasion pour l'ADIJ d'ouvrir un bureau permanent.

k) Permis de bâtir

L'ADIJ est dépositaire des formules de permis de bâtir pour les communes de langue française. Celles-ci peuvent couvrir leurs besoins en s'adressant à M. René Domont, maire de Courtedoux et caissier de l'ADIJ.

l) Bulletin

Notre bulletin a paru douze fois. Ce tirage est régulier depuis 1947. Avec un total de 272 pages de textes en 1967, il constitue, relié, un ouvrage riche en documents sur l'économie et la vie jurassiennes. Les deux numéros consacrés aux voyages de M. Virgile Moine en Amérique nous ont permis de prendre conscience de ce que d'autres font pour résoudre des difficultés qui sont semblables aux nôtres.

Avec un tirage mensuel de 2000 exemplaires en moyenne, le bulletin n'a pas encore la diffusion que nous désirons lui assurer, mais nous ne fléchissons pas dans nos efforts de le faire connaître. Financièrement, notre organe d'information est une charge qui reste supportable grâce à l'apport de la publicité.

Nous remercions les entreprises qui nous passent des ordres d'insertion et nous espérons qu'elles seront toujours plus nombreuses à nous comprendre et à nous aider.

m) Service de presse

Au mois d'avril 1967, M. Jean-Claude Duvanel, qui assumait une double fonction à l'ADIJ, celle de rédacteur du bulletin et celle de responsable du service de presse, nous a quittés après son élection au Conseil communal de Neuchâtel. Nous le remercions ici des grands services qu'il nous a rendus. Il a été remplacé par M. Jean Schnetz, directeur du « Démocrate ».

n) Mémento

Une nouvelle édition du Mémento des autorités est sortie de presse en mars. Ce document peut être obtenu auprès du secrétariat de l'ADIJ à Reconvilier.

o) Service de bibliographie

Notre service de bibliographie jurassienne, axé essentiellement sur l'économie, est en plein développement. Pour le consulter, on est prié de s'adresser à M. Hubert Boillat, maître secondaire, à Reconvilier.

p) Bureau permanent

L'ouverture d'un bureau permanent est toujours à l'étude. Le décès de M. Henri Farron et son remplacement par M. René Domont,

en qualité de caissier, nous ont obligés à prendre momentanément d'autres mesures, mais l'idée d'un secrétariat permanent reste liée au projet du Centre jurassien de la culture.

5. Activité des commissions

a) Commission agricole

Président : M. Ernest Lœffel, ingénieur agronome, La Neuveville
Secrétaire : M. Marcel Ogi, expert agricole, Delémont

La commission s'est réunie trois fois, le bureau restreint a eu six séances. Les conférences présentées lors des séances de la Commission agricole avaient pour sujet :

« Les améliorations foncières du domaine de Tenero », par M. René Steiner, président de l'ADIJ.

« L'aménagement du territoire en relation avec les remaniements parcellaires », par M. Hermann Brunner, ingénieur géomètre à Porrentruy (extrait publié dans le bulletin de l'ADIJ N° 5 de mai 1967).

Visite du Technicum agricole suisse TAS.

Il a été contrôlé 26 conférences et 22 journées de cours divers avec démonstration, dont une partie furent patronnées et organisées par notre commission.

Des diplômes pour ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de dix ans ont été délivrés à quatorze lauréats, suivant liste ci-après :

	Années	Employeurs
Boillat Marie	50	Geschwister Marie & Joseph Schmidlin, Wahlen
Fleury Léo	50	Geschwister Marie & Joseph Schmidlin, Wahlen
Flüeler Josef	42	Schmidlin AG., Ederswiler
Flückiger Edouard	29	Ast Rudolf, Bonfol
Guillaume Paul	28	Imer Robert, Diesse
Borruat Gaston	28	Edmond Laville, Chevenez
Borer Brigitte	25	Alphonse Surdez, Le Peuchapatte
Balzarini Gustave	25	Jean Biedermann, Delémont
Villars Emile-Edmond	16	Bourgeoisie d'Orvin
Droz Désiré	14	Raymond Lecomte, Diesse
Jenzer René	11	Christian Schlüchter, Moutier
Schaller Auguste	10	Bühlmann frères, Raimeux de Corcelles
Rufener Gottlieb	10	Bourgeoisie de Corgémont
Binggeli Adolphe	10	Bourgeoisie de Plagne

Rien à signaler concernant les sociétés affiliées à l'ADIJ. L'effectif de la commission a été augmenté par la nomination de quatre nouveaux membres, soit :

Pol Donis, ing. agr., maître à l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, Delémont ;

Rémy Eschmann, gérant à la Fédération des associations agricoles du canton de Berne et cantons limitrophes ;
William Gobat, agriculteur, Bellelay ;
Willy Houriet, agriculteur, maire et député, Belprahon,
ce qui donne un total de 27 membres.

Pour 1968, un programme varié a été élaboré en collaboration avec les sociétés affiliées.

L'activité de la commission comprend tous les problèmes se rapportant à l'agriculture.

La diversité des tâches qui nous intéressent donne un champ d'activité toujours plus étendu.

b) Commission pour la formation professionnelle

Président : M. Roger Schindelholz, Delémont
Secrétaire : M. Roger Jardin, Delémont

Notre commission a tenu une séance pendant l'exercice écoulé et elle a organisé la traditionnelle Journée des apprentis méritants du Jura. Pour remplacer M. Henri Farron, décédé, M. René Domont a été nommé membre de notre commission.

La onzième Journée des apprentis méritants fut organisée le samedi 1er juillet à Malleray. De nombreuses personnalités scolaires, professionnelles et politiques prirent part à cette sympathique cérémonie ; les orateurs furent M. Pierre Villeneuve, directeur à Malleray-Bévilard, M. Henri-Louis Favre, secrétaire de l'ADIJ, et M. Roger Schindelholz, président de la commission. M. Arthur Bolliger, représentant de l'Office cantonal de la formation professionnelle, prit également la parole lors de la collation. La manifestation fut agrémentée par la participation de la Fanfare de Malleray.

La liste des lauréats et les discours prononcés furent publiés dans le bulletin de l'ADIJ de juillet 1967.

STATISTIQUES

Nombre de lauréats pendant onze ans

1957 :	12 lauréats
1958 :	20 lauréats
1959 :	22 lauréats
1960 :	26 lauréats
1961 :	25 lauréats
1962 :	25 lauréats
1963 :	25 lauréats
1964 :	28 lauréats
1965 :	30 lauréats
1966 :	31 lauréats
1967 :	34 lauréats
Total :	278 lauréats

Répartition par district

Laufon :	25 lauréats
Porrentruy :	34 lauréats
Delémont :	60 lauréats
Franches-Montagnes :	12 lauréats
Moutier :	96 lauréats
Courtelary :	47 lauréats
La Neuveville : (depuis 1963)	4 lauréats
Total :	278 lauréats

Classement par professions

Employé (es) de bureau	51	Mécaniciens électriciens	2
Acheveurs de boîtes	2	Mécaniciens faiseurs d'étampes	2
Boulangers-pâtissiers	8	Mécaniciens outilleurs	5
Bouchers-charcutiers	10	Mécaniciens sur autos	5
Coiffeuses	10	Menuisiers ébénistes	8
Coiffeurs	2	Menuisier modeleur	1
Compositeurs typographes	4	Micromécanicien	1
Conducteur typographe	1	Modeleur sur chaussures	1
Couturières (depuis 1962)	6	Monteurs électriciens	11
Coupeurs en chaussures	2	Monteur en chauffage central	1
Décolleteurs	13	Monteur d'app. électroniques	1
Dessinateurs en bâtiment	12	Outilleur d'horlogerie	1
Dessinateurs en génie civil	9	Papetier	1
Dessinateurs sur machines	15	Peintres	2
Droguiste	1	Piqueuse en chaussures	1
Electricien sur autos	1	Remonteurs horlogers complets	2
Etalagiste décoratrice	1	Radio-électriciens	11
Forgerons	2	Serruriers de construction	3
Horlogers praticiens	4	Tourneur de boîtes or	1
Horlogers rhabilleurs	4	Tourneur de boîtes	1
Maçons	4	Vendeuses et	
Marbrier	1	vendeurs (depuis 1962)	14
Mécaniciens ajusteurs	13	Total :	278
Mécaniciens de précision	27		

Statistique des récompenses choisies

Livres (95 lauréats)	dictionnaires	24
	ouvrages techniques	42
	ouvrages classiques	14
	voyages, aventures	9
	romans modernes	8
	histoire	2
Disques (23 lauréats)	musique classique	11
	jazz	8
	chansons, opérettes	4
Outillage professionnel	menuiserie	3
(40 lauréats)	coiffure	8
	électricité	9
	dessin	13
	horlogerie	6
	de mesure	1
Appareils photographiques		14
Montres et réveils		84
Articles ménagers		13
Divers (5 lauréats)	tourne-disque	1
	microphone	1
	règles à calcul	2
	boussole	1

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction
BIENNE
Téléphone (032) 4 44 22
24, rue Gottstatt

R&G

Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

1407

pārli+cie

Chauffage central
Application de la chaleur
à tout usage
Chauffage par rayonnement
Chauffage au mazout
Climatisation
Installations sanitaires

BIENNE LA CHAUX-DE-FONDS
DELÉMONT PORRENTRUY
MALLERAY TRAMELAN
SAINT-IMIER NEUCHATEL

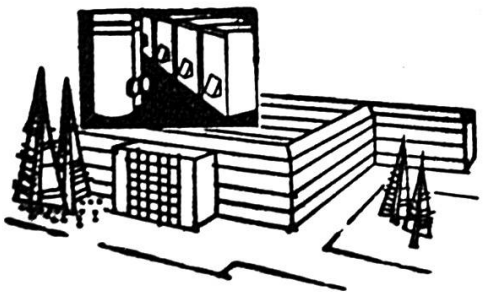

1409

FIDUCIAIRE P. GOBAT

Membre de l'Association suisse des experts-comptables

Comptabilité Fiscalité Expertises

Téléphone (032) 93 15 61 **MOUTIER** Rue Centrale 47

1413

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance-maladie
créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération
est ouverte à tous les Jurassiens

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE

Présidence : **Delémont**, avenue de la Gare 46, tél. (066) 2 15 13
Administration : **Cortébert**, tél. (032) 97 14 44

1403

c) Commission pour la protection de la nature

Président : M. J.-Cl. Bouvier, Courgenay
Secrétaire : M. F. Guenat, Porrentruy

Durant 1967, la commission s'est réunie six fois. En outre, elle fut représentée à de nombreuses séances de travail, ou prises de contact diverses. La collaboration avec la Commission de l'aménagement du territoire est pratiquement constante. Il en va de même avec les responsables de la Direction des forêts, spécialement avec l'Inspectorat de la protection de la nature. Nous avons confronté nos problèmes techniques non seulement avec les sociétés ou associations jurassiennes qui œuvrent pour la protection de la nature, mais aussi avec l'association cantonale. Malheureusement, nous avons constaté que les nombreuses activités dans le domaine de la protection de la nature perdent trop souvent de leur efficacité par manque de coordination entre les intéressés. Il faut espérer que dans un proche avenir cette situation sera inversée, car c'est une condition primordiale pour arriver, dans les délais qui deviennent de plus en plus courts, à une situation acceptable pour tout le monde. Cependant il ne faut pas être trop pessimiste car, en 1967, de nombreux espoirs se sont concrétisés :

La Commission spéciale (CPS) (représentant la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national et le Club alpin suisse) a ajouté, depuis novembre 1967, dans son « Inventaire des paysages et sites d'importance nationale qui méritent d'être protégés », les secteurs jurassiens suivants :

— la vallée du Doubs (pratiquement le projet 1964 de Pro Doubs) ;
— le plateau des Franches-Montagnes (secteur Montfaucon - Le Bémont - La Chaux - Prédame) ;
— les gorges du Pichoux.

Le 12 septembre 1967, Pro Doubs a vu aboutir ses efforts par la publication officielle d'une « Ordonnance concernant la mise sous protection de la vallée du Doubs ». C'est une première étape, car on peut bien penser qu'une zone de protection longue de 50 km., large à certains endroits de 1 km., traversant plusieurs agglomérations, pose des problèmes difficiles à résoudre. Cependant il faudra dans un proche avenir, en collaboration avec la population riveraine, organiser cette zone de protection et l'ajuster harmonieusement dans l'aménagement cohérent du territoire. Il y a un grand travail en perspective qui doit commencer, entre autres, par la connaissance très précise du milieu naturel actuel.

Notre commission a consacré quatre séances sur le terrain à étudier objectivement la création ou l'extension de réserves dans les Franches-Montagnes et la Courtine. Pour ce faire nous nous sommes assuré la collaboration de MM. Schmalz, inspecteur de la protection de la nature ; Schild, conservateur des forêts ; Gigandet, ingénieur forestier ; Varrin, conseiller communal ; Juillerat, maire, et Girod, garde-chasse. Nous avons ainsi retenu sept secteurs, dont chacun donna lieu à un rapport technique et un plan au 1 : 10 000. Le rapport technique contient un résumé des aspects suivants : intérêts scientifiques, importance pour l'enseignement à tous les degrés, valeur économique

en eau, intérêt touristique. Sur le plan sont tracées, en avant-projet, les limites souhaitées de la réserve, ainsi que celles se rapportant à une zone tampon (zone de protection plus lâche), indispensable pour la conservation d'un biotope. Lors de la séance du 9 décembre 1967, nous avons invité, à Saignelégier, plusieurs personnalités afin de soumettre nos travaux à une première critique. Nous avons été heureux d'avoir les avis autorisés de MM. Péquignot, président du Grand Conseil ; Wilhelm, préfet ; J. Gigandet, député ; A. Cattin, député ; Schmalz, inspecteur ; Gigandet, ingénieur forestier ; Faivre et Christe, respectivement président de la Commission de l'aménagement du territoire et président de la Commission pour la sauvegarde du patrimoine de l'ADIJ. Nous espérons qu'il sera possible, à partir de 1968, de réaliser pratiquement quelques-uns de ces projets.

Nous constatons que le plan de l'aménagement de la réserve de Bonfol, proposé en automne 1966 (voir bulletin N° 4/1967), a été en grande partie réalisé. En effet, une haie de 900 arbustes a été plantée par les soins du service forestier du 18e arrondissement, sur la partie ouest de l'ancienne sablière. La réserve a été débarrassée des matériaux hétéroclites qui la jonchaient sur le secteur qui est propriété de l'Etat. La baraque qui était située sur la première digue a été emportée par le vent durant l'hiver 1967 ; une utilisation des ruines à l'entrée de l'ancienne sablière a permis l'édification, par les soins de l'Inspectorat de la protection de la nature, d'une maisonnette discrète. Et ce qui nous réjouit tout particulièrement : les vastes travaux, commandés par l'Inspectorat de la pêche, pour permettre la réparation des digues de l'étang du Milieu, sont terminés. Il en va de même pour les digues des six étangs Rougeats, où, en plus, une amélioration notable de l'alimentation en eau fut réalisée. On peut donc espérer qu'à partir de 1968, malgré l'exploitation piscicole très particulière des Rougeats, trois étangs seront continuellement en eau, comme c'était le cas il y a quelques années. Pour l'étang du Milieu, un niveau optimum est maintenant garanti pour longtemps.

Nous ne voudrions pas terminer sans honorer la mémoire de M. H. Farron, membre de notre commission depuis 1937.

d) Commission sociale

Président : M. W. Sunier, Courtelary
Secrétaire : Mme Th. Schwob, Tavannes

L'intérêt pour les questions sociales s'est manifesté d'une manière réjouissante depuis quelques années. La nouvelle loi sur les œuvres sociales entrée en vigueur le 1er juillet 1962 a en quelque sorte stimulé les corporations de droit public. Un grand effort de coordination se poursuit dans la plupart de nos communes. Cet effort tend à mettre en valeur les possibilités d'action et cherche à réaliser leur unité.

Notre commission s'emploie activement à faire évaluer ce qu'il est convenu d'appeler « l'équipement social ». Après avoir patronné les travaux de quelques étudiantes, elle a voué son attention aux problèmes de l'information. Elle a chargé Mlle Pierrette Vuilleumier, de Tavannes,

d'une enquête portant sur les institutions sociales d'un district jurassien. Ce travail est en cours.

La commission a aussi inscrit à son programme d'activité l'assurance maladie. On a en effet constaté que la dernière revision de la LAMA a provoqué une très forte hausse des frais dans tous les domaines de l'assurance, mettant en péril le principe même de l'institution.

Invitée par la commission, Mme Jeanne Fell-Doriot, rédactrice de la « Mutualité romande », a commenté l'étude qu'elle a consacrée à « L'Assurance maladie suisse à un tournant ». Elle en a souligné les lacunes et défini les réformes qu'il serait opportun voire urgent d'entreprendre.

Le comité de l'ADIJ, saisi de ce problème, fera les démarches nécessaires pour informer la population jurassienne.

L'aide aux handicapés, les centres de réadaptation pour invalides, la fondation d'un centre neuchâtelois et jurassien pour enfants infirmes moteurs cérébraux sont au programme de l'année prochaine.

e) Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien

Président : M. Jean Christe, instituteur, Courrendlin
Secrétaire : M. Etienne Chavanne, architecte, Moutier

1967 aura été marquée pour notre commission par deux événements particuliers. Tout d'abord, le secrétaire, M. Pierre Schaller, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Etienne Chavanne, architecte à Moutier. C'est ensuite la dénomination même de la commission qui a été changée. Dorénavant, on parlera de la Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien.

Mais 1967 aura de plus été l'année au cours de laquelle la Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine national (Heimatschutz) a tenu dans le Jura son assemblée annuelle. Cette manifestation groupant un nombre record de participants s'est tenue à Porrentruy, puis toute la cohorte a fait un voyage au travers de notre pays pour y découvrir son « vrai » visage. Selon les renseignements obtenus par la suite, chacun est revenu enchanté de ce bref séjour en terre jurassienne. Lors de cette manifestation, M. Jean Christe a été appelé à siéger au comité central du Heimatschutz, comme représentant du Jura.

La commission elle-même s'est occupée de nombreux objets et a traité de nombreuses demandes de conseils ou de subventions. Les paroisses notamment ont de plus en plus recours à l'appui de l'ADIJ et il faut reconnaître que le comité central a, jusqu'à ce jour, toujours entériné nos propositions de subventions.

C'est ainsi que Saint-Ursanne, Damvant, Miécourt, La Motte, Les Breuleux, Delémont, Vermes, Courtételle, Beurnevésin et Montenol verront les travaux qu'ils ont entrepris, légèrement facilités par la subvention qui leur est parvenue ou qui leur parviendra sous peu.

Bien sûr, toutes les demandes ne peuvent être acceptées sans autre et nous le regrettons. Mais il faut qu'un intérêt historique certain soit à la base du travail entrepris, ou, alors, que la protection du site soit mise en jeu.

Il est apparu que les buts de notre commission chevauchaient ceux de la Commission pour l'aménagement du territoire nouvellement créée. C'est la raison pour laquelle M. Faivre a été appelé à faire partie de notre commission. Ainsi les travaux peuvent être exactement délimités et attribués à telle ou telle commission.

Au cours de 1968, il est prévu de procéder auprès des communes à l'établissement d'un inventaire des objets protégés ou de ceux qui mériteraient une protection. Nous voulons croire que nous trouverons l'appui des autorités et des personnes sollicitées.

f) Commission pour l'aménagement du territoire

Président : M. Marcel Faivre, Porrentruy

Créée en avril 1967, la commission est appelée à déployer une activité importante. En effet, l'aménagement du territoire, dont tout le monde parle abondamment, est à l'ordre du jour. De plus en plus les esprits soucieux de l'avenir du monde insistent sur l'utilité de mesures d'aménagement et mettent en évidence l'anarchie anachronique régnant sur les territoires du monde dit civilisé.

La somme des intérêts privés n'est pas l'intérêt de tous et l'avenir du monde se joue au niveau des intérêts de groupes de plus en plus puissants. La connaissance de la cybernétique de ces groupes comme celle de son unité constituante, l'individu, est notre tâche la plus immédiate.

La commission ne peut pas à elle seule résoudre tous les problèmes d'aménagement. Elle n'a aucun moyen légal d'imposer des réformes ou de commander des travaux. Son rôle est de suggérer ; c'est à cela qu'elle s'est appliquée pendant ces quelques mois d'activité.

* * *

En premier lieu, il y a l'enquête dite « de la région du Doubs ». De quoi s'agit-il ?

Sachons d'abord que les recherches de documentation que nous avons faites aboutirent presque toujours à mettre en évidence des lacunes aussi bien dans la connaissance fondamentale de l'aménagement que dans les connaissances pratiques. Pour aller vite et assurer notre action, il fallait que nous nous donnions des bases méthodologiques et pratiques fondamentales.

C'est un heureux hasard qui a voulu que nous soyons en contact avec le Centre de recherches en anthropologie régionale de l'Université de Genève. La confrontation de nos idées sur l'écologie humaine — parce que l'aménagement traite en premier lieu de l'homme dans son milieu — aboutit à une collaboration fructueuse grâce à l'appui de M. S. Kohler, conseiller d'Etat. C'est ainsi qu'une équipe internationale de chercheurs a été mise sur pied en proposant, comme thème d'étude générale, les relations de l'homme avec la société en son milieu terrestre, physique et vivant.

Cette recherche interdisciplinaire a comme but de préparer la matière informative permettant d'élaborer des options d'aménagement. Le financement de ces travaux semble résolu et nous espérons que des résultats pourront être publiés déjà cette année. Il a été décidé d'informer régulièrement le public, par le bulletin de l'ADIJ, des progrès de ces travaux. Ils sont d'ailleurs suivis avec un grand intérêt par les milieux spécialisés suisses et européens. Cette initiative a mobilisé pas mal des énergies disponibles de la commission.

Ce thème de recherche fondamentale a également justifié des études parallèles. Ainsi, après une entrevue avec M. Huber, conseiller d'Etat, et d'entente avec la Direction des eaux et forêts, un crédit a été accordé qui permet d'envisager une étude systématique de l'eau du Doubs par le Laboratoire de limnologie de l'Université de Besançon. Des contacts ont été également pris par le Service fédéral des eaux en vue d'une étude de tout le bassin hydrogéologique du Doubs.

Grâce aux démarches inlassables de l'Association Pro Doubs, avec laquelle nous collaborons étroitement, la protection de cette rivière est une réalité depuis octobre 1967. Cette mesure est heureuse à plusieurs titres, mais ce qui nous importe le plus ici, c'est qu'elle garantit de bien meilleures conditions d'observations scientifiques pour les études envisagées. Ces conditions sont rarement réalisables en matière d'aménagement. En effet, c'est dans un milieu perturbé, accusant de fortes pressions démographiques, que les urbanistes travaillent la plupart du temps, sans même connaître fondamentalement les règles du jeu de la vie urbaine et plus encore celles de l'homme et de la nature.

Jusqu'à présent, l'élément de base traditionnel des études d'aménagement a été l'économie. La commission s'est persuadée que, pour le Jura, cet élément devait être l'anthropologie dans son plus large sens. C'est une innovation dans la conception suisse et nous sommes heureux de l'avoir suggérée.

La recherche n'aboutirait pas à grand-chose si nous ne préparions le terrain à la réalisation des options prochaines. Ce fut donc un autre effort que d'essayer de mettre sur pied quelques réformes de structures. Elles tendent surtout à une amélioration de la coordination entre toutes les instances d'aménagement.

Nous énumérons ici quelques-uns des organismes avec lesquels des contacts ont été établis, promettant de fructueux aboutissements dans la résolution de problèmes communs :

— autorités suisses et internationales spécialisées ;
— Députation jurassienne ;
— Conseil-exécutif et différentes Directions cantonales ;
— organes d'aménagement du canton de Neuchâtel ;
— Regio Basiliensis ;
— autorités françaises frontalières ;
— MM. les préfets ;
— Groupe d'aménagement régional de Berne ;
— Pro Jura ;
— Commission routière jurassienne ;
— Ecole d'agriculture de Courtemelon ;
— groupes régionaux de développement ;
— de nombreuses communes.

Enfin, nous avons collaboré plus étroitement avec l'Université populaire jurassienne pour la mise sur pied d'un cours sur l'aménagement qui eut un succès retentissant. Plus de vingt conférences ont été prononcées dans le courant de l'année, de Boncourt au plateau de Diesse.

La commission a collaboré à l'élaboration des projets de recherche de la région du Doubs.

Elle a conseillé de nombreuses communes dans des cas particuliers.

Elle travaille au plan d'aménagement du Doubs.

Elle a défini un certain nombre de zones d'aménagement jurassiennes dans lesquelles les premiers syndicats de communes devraient naître en 1968.

Elle a travaillé à l'inventaire des zones de protections régionales.

Elle s'est occupée activement du problème épineux des résidences secondaires en suggérant des mesures de protection et de développement à plusieurs communes.

Elle a mené une enquête auprès de toutes les communes du Jura, enquête dont le résultat pourra être publié prochainement.

* * *

L'avenir sera conditionné surtout par les moyens financiers à disposition. Le champ est ouvert ; il est vaste. Notre action, malgré un dévouement désintéressé des membres de la commission, est directement proportionnelle aux crédits alloués. Ce n'est pas le moindre de nos soucis. Mais nous avons aussi quelques raisons sérieuses d'espérer, grâce à l'appui des bonnes volontés rencontrées.

g) Commission scientifique

Président : M. Henri Liechti, Dr ès sciences, Porrentruy
Secrétaire : M. Gottfried Keller, Dr ès sciences, Porrentruy

Du fait de l'activité professionnelle de ses membres, les travaux de la Commission scientifique se sont trouvés quelque peu ralentis au cours de l'année 1967.

Nous relèverons tout particulièrement les remarquables études du Dr Ch. Krähenbühl, de Saint-Imier. Ses travaux de géobotanique sont réunis en monographie, intitulée « Associations végétales du Jura bernois » et paraîtront dans le prochain numéro des « Actes » de la Société jurassienne d'Emulation.

Le Dr Krähenbühl a en outre récolté des mousses dans l'intention de dresser une cartothèque des espèces végétant sur notre sol. Il prépare aussi une cartothèque des champignons du Jura.

M. J.-Cl. Bouvier, Dr ès sciences, poursuit ses travaux dans le bassin du Doubs. Il en rend compte dans le présent rapport annuel.

Le président continue ses recherches en hydrologie ; il a étudié particulièrement la région de Soyhières. Il a participé en outre comme conférencier au stage de l'Université populaire jurassienne sur l'aménagement du territoire.

Nous ne manquerons pas de mentionner enfin l'intense activité déployée par la section jurassienne de la Société suisse de spéléologie, rattachée à notre commission. Ses membres poursuivent l'exploration des grottes inférieures de Milandre. Ils travaillent, dans des conditions difficiles, au percement d'un tunnel qui reliera la grotte touristique aux grottes inférieures. Celles-ci seront alors accessibles au public et constitueront une curiosité naturelle de tout premier ordre.

h) Commission jurassienne du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, La Neuveville
Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville

A. BALISAGE

1. **Contrôle des anciens itinéraires, réparations et compléments**

		Indicateurs
Ajoie	2 itinéraires contrôlés	25
Laufon	5 itinéraires contrôlés	14
Delémont	13 itinéraires contrôlés	41
Raimeux	7 itinéraires contrôlés	7
Moron	6 itinéraires contrôlés	13
Montoz	Divers itinéraires contrôlés	62
Franches-Montagnes-Nord	1 itinéraire contrôlé	22
Franches-Montagnes-Sud	3 itinéraires contrôlés	9
Franches-Montagnes-Centre	6 itinéraires contrôlés	28
Chasseral	13 itinéraires contrôlés	49
	Total	270

La valeur de ce matériel représente un montant de 6802 fr. sans le matériel de fixation, les poteaux et les marques intermédiaires.

2. **Nouveaux itinéraires balisés en 1967**

	Km.	Indicateurs
Ajoie		
N° 1 : Les Rangiers - Sur-la-Croix - Les Chainions	13,6	22
Delémont		
N° 16 : Courrendlin - Rossemaison - Courtételle - Develier	6,7	9
Franches-Montagnes-Centre		
N° 1b : La Chaux-des-Breuleux - La Theurre	2,8	9
Total	23,1	40

Cela représente un montant de 1006 fr. sans le matériel de fixation, les poteaux et les balises intermédiaires.

B. PRÉPARATION DES COMMANDES

Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1968

Ajoie
N° 7 : Porrentruy - Courgenay - Les Rangiers (relevé en 1966)

Franches-Montagnes-Sud
N° 20 : Sonceboz - Le Jean-Brenin - Tramelan

Montoz
N° 10 : Malleray - Bévilard - Métairie de Bévilard

Moron
N° 18 : Reconvilier - Montagne de Saules - Le Pichoux
N° 6 : Roches - Hautes-Roches - Montagne de Moutier

Chasseral
Chemins de promenades autour de La Neuveville

C. TABLEAUX D'ORIENTATION

Pose du tableau d'orientation de Saint-Imier.
A titre d'essai, 6 petits tableaux d'orientation en matière synthétique reproduisant un extrait de la carte 1 : 25 000 ont été placés à des croisements importants d'itinéraires dans le district de Chasseral.

D. GUIDES TOURISTIQUES

Franches-Montagnes :	parution de la deuxième édition allemande du guide des Franches-Montagnes ; la traduction française est en préparation.
Jura-Centre :	ce guide est en travail.
Chasseral :	la deuxième édition du guide de Chasseral est en préparation.

E. CONSTRUCTION DE CHEMINS

Correction de l'itinéraire « Pavillon - Tüscherz » sur une longueur de 350 mètres par les Services techniques de la ville de Bienne.
Remise en état du sentier « Le Noirmont - Cerneux-Godat - Biaufond ».
Remise en état par l'armée du sentier dans la partie inférieure de la Combe-Grède.

F. COURSES ORGANISÉES

Courses dirigées :

1. 80 personnes conduites par M. Studer ont suivi l'itinéraire « Evilard - Mont-Sujet - Lamboing - Douanne » en date du 15 mai 1967.
2. Le 8 octobre, M. Gigon a conduit 150 personnes par le trajet « Moutier - Montagne de Moutier - La Combe - Courrendlin ».

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Boncourt	Hôtel A la Locomotive Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) **(066) 7 56 63**
Courgenay	Restaurant La Diligence Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) **(066) 7 11 65**
Laufon	Hôtel du Jura Chaîne des rôtisseurs - Salle de conférences	(J. Regli) **(061) 89 51 01**
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) **(032) 93 10 37**
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Relais gastronomique au bord du lac Jeux de quilles	(Jean Marty) **(038) 7 94 55**
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) **(066) 6 11 41**
Porrentruy	Hôtel Terminus Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - Lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) **(066) 6 33 71**
Saignelégier	Hôtel Bellevue 3 salles pour noces et sociétés (constr. 1968) 40 chambres avec eau courante, douche, bains, radio et télévision	(Hugo Marini) **(039) 4 56 20**
Saint-Imier	Hôtel des XIII Cantons Relais gastronomique du Jura	(C. Zandonella-Zibung) **(039) 4 15 46**
Undervelier 1405	Hôtel des Galeries du Pichoux	(M. Juillerat-Humair) **(066) 3 77 77**

176/B

Loterie - SEVA

1 x 100'000

16 autos Fiat

6 Fiat 500 F 6 Fiat 850 S

4 Fiat 124

2x 5'000

10x 2'000

Tirage 2 mai

1415

3. Le 29 octobre, « Radiowanderung » par MM. Zeugin et Schlup. Itinéraire suivi : Delémont - Les Rangiers - Saint-Ursanne. Nombre de participants : 85 personnes.

i) Commission routière jurassienne

Président : M. Ch.-A. Tièche, Reconvilier/Moutier
Secrétaire : M. Siegenthaler, Delémont

L'année 1967 a été marquée par des événements importants sur le plan personnel. En effet, le 7 mars 1967, le colonel Farron, président de la commission, donnait sa démission pour raison de santé. C'est avec beaucoup de regrets que la commission prit acte de cette décision. La CRJ exprima au président démissionnaire tous ses remerciements pour l'activité déployée en faveur de notre réseau routier jurassien.

En séance commune du 7 juin, les bureaux des quatre associations (ADIJ - Pro Jura - TCS - ACS) portèrent à la présidence M. Ch.-A. Tièche, ingénieur, de Reconvilier/Moutier. En outre, à la suite de différentes démissions, les quatre associations désignèrent de nouveaux délégués et la CRJ, reconstituée, reprit son activité dans le courant de la deuxième moitié de 1967.

Elle s'est efforcée de dégager les lignes d'un **programme décennal** à intégrer dans un plan décennal actuellement à l'étude au niveau parlementaire. Le programme arrêté par la commission et destiné à combler le retard actuel dans l'équipement de notre réseau routier jurassien de base est le suivant :

Réseau de base

1. Bienne - Sonceboz - Moutier - Delémont - Boncourt
2. Delémont - Bâle
3. Moutier - Oensingen
4. Sonceboz - La Chaux-de-Fonds
5. Delémont - La Chaux-de-Fonds

Remarques :

— La route N° 18 Delémont - Saignelégier - La Chaux-de-Fonds devra être promue au rang de **route principale.**
— La route Boncourt - Delémont - Moutier - Oensingen devra devenir **route nationale.**
— La route Bienne - Sonceboz est à aménager avec quatre pistes.
— Une étude plus poussée devrait permettre la mise au point d'une solution (tenant compte de tous les facteurs intéressants) valable pour le tronçon Sonceboz - Moutier.
— Tous les aménagements à faire sur la **future nationale** Boncourt - Oensingen, de même que sur la route Moutier - Sonceboz - Bienne, doivent être faits **maintenant déjà** en fonction du gabarit futur de ces chaussées (achat de terrain, interdiction de construire, ouvrages d'art, etc.). Les aménagements partiels **nécessaires dans l'immédiat** seront entrepris sans tarder, mais feront partie de l'aménagement **total et définitif.**
— Il importe que les gabarits du réseau soient fixés dès à présent, pour éviter de **faux investissements.** Les **plans de route**

(plans de voirie) devront être mis à l'étude sans tarder, pour permettre les achats de terrains en temps opportuns et éviter les nouvelles constructions dans la zone intéressée.

— **Les projets généraux** seront exécutés au fur et à mesure des besoins. Il est toutefois de notoriété publique que :
  — la mise au point des projets généraux et d'exécution et leur approbation par les différents services intéressés
  — la mise à l'enquête, la levée des oppositions, les achats de terrains, les expropriations,

  prennent autant, sinon plus de temps que la construction elle-même.

— Le canton de Berne devrait intervenir auprès de la Confédération pour que, sur toutes les dépenses engagées par le canton sur la **future route nationale,** la Confédération lui ristourne, aux échéances prévues par la deuxième étape d'aménagement des routes nationales (soit après 1985), les montants auxquels il aurait droit.

Les quatre associations, de même que les sept préfets du Jura consultés sur le programme décennal proposé par la CRJ, l'ont approuvé et l'appuient désormais sans réserve.

Il reste maintenant à présenter ce programme :

— à la Députation jurassienne pour demander à nos représentants politiques de l'appuyer au Parlement cantonal ;
— au gouvernement, pour obtenir qu'il soit intégré dans le programme cantonal.

Le coût des travaux constituera, à n'en pas douter, l'obstacle N° 1 à la réalisation de ce programme. Une nouvelle conception fondamentale du financement de nos infrastructures est désormais à rechercher par nos responsables. Il est certain que la CRJ devra également aborder ce problème.

Les difficultés à résoudre sont nombreuses, mais il y va de l'avenir prochain et lointain du Jura tout entier.

Serions-nous moins efficaces et clairvoyants que les hommes du XIX^e^ siècle qui ont su construire nos voies de chemin de fer ?

6. Remarques finales

L'activité de l'ADIJ n'a pas fléchi en 1967. Notre grand souci reste celui des mesures à prendre pour sortir le Pays jurassien de son isolement. Nous attendons beaucoup de l'activité de notre commission d'aménagement pour trouver des solutions durables.

Nous exprimons notre très grande reconnaissance à tous ceux qui soutiennent nos efforts, à nos membres tout d'abord, puis aux autorités cantonales qui, malgré leurs soucis financiers, nous aident dans la mesure de leurs possibilités.

Au nom du comité,

le président : René STEINER

le secrétaire : Henri-Louis FAVRE

III. Comptes

1. Extrait du compte de pertes et profits

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Intérêts	6 075.—	
Cotisations	22 001.—	
Subventions	13 480.—	
Produits de la Seva	81 270.—	
Immeuble	3 883.95	
Administration	2 229.35	36 914.60
Bulletin	17 536.10	20 183.65
Commissions		11 142.20
Commission pour l'aménagement du territoire	15 400.—	21 079.90
Subventions		15 699.60
Excédent de recettes		56 855.45
	161 875.40	161 875.40

2. Bilan de clôture au 22 janvier 1968

	Actif Fr.	Passif Fr.
Actifs		
Caisse	98.60	
C.c.p. 25 - 2086	2 684.32	
Titres	100 200.—	
Dépôts	122 968.60	
Immeuble	97 500.—	
Fonds du sentier des gorges de Moutier	17 628.85	
Fonds du cinéma	3 416.55	
Fonds de la Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien	9 137.79	
Fonds d'entretien du chemin d'Outremont	9 767.70	
Mobilier	1.—	
Passifs		
a) **Fonds spéciaux**		
Sentier des gorges de Moutier		17 628.85
Cinéma		3 416.55
Sauvegarde du patrimoine		9 137.79
Chemin d'Outremont		9 767.70
b) **Passifs transitoires**		
Location		2 220.—
Fortune au 22 janvier 1968		321 232.52
	363 403.41	363 403.41

Résultat de l'exercice

Fortune au 1er janvier 1967	272 209.77
Fortune au 22 janvier 1968	321 232.52
Augmentation de fortune	49 022.75

Cette augmentation extraordinaire de fortune, dont l'explication est donnée au chapitre « finances » du rapport d'activité, est en fait totalement absorbée par les **engagements** pris par le comité, soit :

Port de Bourogne	5 000.—
Quinzaine jurassienne 1969	25 000.—
Aménagement du territoire	25 000.—
	55 000.—

Courtedoux, le 22 janvier 1968.

Le caissier : R. DOMONT

Approuvé par le comité le 3 avril 1968.

Le président : R. STEINER

Le secrétaire : H.-L. FAVRE

3. Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé ce jour à la vérification des comptes de l'Association pour la défense des intérêts du Jura pour l'exercice 1967, qui leur ont été présentés par le caissier M. R. Domont.

Par pointage des différentes opérations, ils ont pu constater que la comptabilité est tenue correctement et que les comptes sont conformes aux pièces justificatives.

Nous proposons à l'assemblée générale l'acceptation des comptes avec décharge au caissier et remerciements pour sa bonne gestion.

Porrentruy, le 9 mars 1968.

Les vérificateurs de comptes :

Waldémar WÜST
Maurice PÉQUIGNOT
Marius JOLISSAINT